

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'association EPI des Loges.

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 14
Représentés : 04
Absents excusés : 00
Votants : 18

Date de la convocation : 31 mai 2024.

Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 mai 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Sarah ANDRÉ – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Paul-Etienne LEGRAIS – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**
M Georges GÉRAULT **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX**
M Pierre-Yves PARISSELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Audrey COURTOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 11 juin 2024 et publiée sur le site internet de la mairie le 11 juin 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 12/06/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-078-217803436-20240606-CM_2024_032

VU l'article L.2121-21 et LO 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'association l'EPI des Loges (épicerie participative) dont le siège social est domicilié 2, rue de la Poste aux Loges-en-Josas ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2021-038 du 27 mai 2021 portant désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'association EPI des Loges ;

CONSIDÉRANT la démission de madame Valérie PETITBON ; il convient de désigner un nouveau membre titulaire ;

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

DÉSIGNE le nouveau représentant au sein du conseil d'administration de l'association l'EPI des Loges :

- Membre Titulaire : Lyse-Marie CLISSON.

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

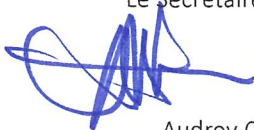
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18
POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 12 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,



Audrey COURTOIS



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN